Comprendre, prévenir, repérer et agir face aux enjeux de la santé mentale

Parcours concourant au développement des compétences

Action de formation réalisée selon les articles L.6313-1 et 6313-2 du Code du travail

OBJECTIF PROFESSIONNEL VISÉ :

A l'issue de la formation, vous serez capable de comprendre les RPS (risques psychosociaux), de détecter un salarié en situation de souffrance au travail et réagir en adoptant une démarche de premiers secours en santé mentale

ACTION DE FORMATION EN PRÉSENTIEL ET EN INTER-ENTREPRISES :

Date : 04 et 5 novembre 2027
Durée : 2 jours - 14 heures
Lieu : Vénétis Vannes

PUBLIC VISÉ :

Dirigeants et Managers des TPME, responsables QVT/QHSE et Professionnels des Ressources Humaines dans les entreprises

PRÉ REQUIS :

- Occuper une fonction managériale et/ou une fonction RH ou être acteur de la santé au travail dans une entreprise

MODALITE D'INSCRIPTION :

Les inscriptions sont à faire auprès du service formation :


Isabelle BOZEC
i.bozec@venetis.fr
06 70 10 44 74


Rachel JEHANNO
r.jehanno@venetis.fr
07 88 64 94 97

OBJECTIFS OPERATIONNELS VISÉS :

- Comprendre les enjeux et les rapports entre la santé mentale et le travail
- Identifier les RPS et les situations professionnelles à risques pour la santé mentale
- Repérer les signaux qui témoignent d'une dégradation de la santé mentale dans le milieu professionnel et détecter les situations à risques
- Réagir face à un salarié en difficulté : écouter, soutenir, accompagner et orienter
- Agir en prévention

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES UTILISÉS :

La formation s'appuie sur :

- Des études de cas réels partagés en groupe, des témoignages vidéo avec une analyse structurée
- Des mises en situation lors de jeux de rôles
- Un support fait d'outils simples et de grilles d'entretiens

BONUS DE LA FORMATION



Chez Vénétis, vous bénéficiez sur demande **d'un accompagnement de notre formatrice jusqu'à 3 mois** après votre formation pour ancrer durablement vos acquis et passer rapidement à l'action.

PROGRAMME :

Comprendre les enjeux et les rapports entre la santé mentale et le travail

- Définir les enjeux du travail sur la santé mentale
- Distinguer quelques notions clefs : la santé mentale, le travail prescrit/le travail réel, l'identité professionnelle, ...
- Identifier les pratiques managériales (leviers individuels et collectifs) qui soutiennent la santé mentale
- *Analyser des études de cas en sous groupes et partager des situations réelles*

Identifier les RPS et les situations professionnelles à risques pour la santé mentale

- Identifier les risques psychosociaux : stress, violences internes et violences externes
- Mesurer les facteurs de risques selon la grille de GOLAC
- Reconnaitre les techniques d'un management pathogène
- *S'exercer en solo à énumérer les RPS présents dans dans son environnemennt professionnel et débriefing collectif, jeux de rôle autour du management pathogène*

Repérer les signaux qui témoignent d'une dégradation de la santé mentale dans le milieu professionnel et détecter les situations à risques

- Reconnaitre, analyser et répertorier les signaux collectifs, liés à l'entreprise et à la santé
- Reconnaitre, analyser et répertorier les signaux forts et les signaux faibles individuels
- Adopter une posture managériale efficace face aux prémices identifiés de la crise suicidaire : de la vigilance à l'urgence
- Construire un reporting efficace et sécurisé (rapport écrit, messages oraux) des signaux d'alerte
- *Se familiariser au repérage des signaux qui témoignent d'une dégradation de la santé mentale dans l'entreprise au travers d'études de cas commentées*

Réagir face à un salarié en difficulté : écouter, soutenir, accompagner et orienter

- Adopter une posture managériale soutenante dès le premier échange : les techniques d'accueil, d'écoute et de non jugement
- Distinguer les différents modèles de régulation des émotions (le "prendre soin de soi") et repérer les limites de son rôle de manager dans l'intervention
- Connaitre les dispositifs et les acteurs internes et externes pour orienter le salarié vers les bons interlocuteurs
- *Partager les expériences entre pairs, s'exercer à la posture managériale soutenante à partir de situations réelles*

Agir en prévention

- Identifier les facteurs protecteurs dans l'entreprise (le collectif, le dialogue, la reconnaissance)
- Adopter une posture préventive dans son rôle de dirigeant, de manager ou de professionnel des RH (soutien, exemplarité,...)
- Créer un environnement et une organisation du travail qui favorisent la santé mentale dans l'entreprise : vers un plan de prévention et une démarche de premiers secours en santé mentale dans l'entreprise
- *Ecrire son plan d'action pour son entreprise et le partager avec ses pairs pour des préconisations structurées*

FORMATRICE :

Orianne PERRION est sophrologue et psychologue du travail, formatrice en santé et qualité de vie au travail depuis 10 ans. Elle forme les professionnels de l'accompagnement, les RH, responsables de la QVT et dirigeants aux enjeux de la santé mentale au travail. Elle accompagne chacun dans la pratique des postures adaptées aux situations de souffrance ou de prévention à la souffrance dans l'environnement professionnel

DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION :

15 jours minimum à date de retour de la convention signée.

LE SUIVI PEDEGOGIQUE ET LA COORDINATION

Le suivi pédagogique et la coordination de la formation sont sous la responsabilité de Isabelle BOZEC responsable pédagogique, qui veille à la qualité et à la conformité des contenus dispensés. Coordonnées : i.bozec@venetis.fr - 06 70 10 44 74

INDICATEURS DE RÉSULTATS :

Le taux de satisfaction concernant les formations réalisées chez VENETIS Formation au premier semestre en 2026 est de 93%. Le taux de recommandation est de 100% sur le premier semestre 2026.

SUIVI ET ÉVALUATION À L'ISSUE DE LA FORMATION :

Chaque participant réalise un test de positionnement en amont de la formation. Une grille d'autoévaluation des acquis est complétée en début et fin de formation et enfin une évaluation à l'issue de la formation (à chaud) est également proposée pour mesurer la satisfaction et les acquis en fin de session.

SANCTION DE LA FORMATION :

Un certificat de réalisation est remis individuellement à chaque stagiaire et à son employeur.

A L'ATTENTION DES PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP :

Notre organisme de formation peut vous offrir des possibilités d'adaptation et/ou de compensations spécifiques si elles sont nécessaires à l'amélioration de vos apprentissages sur cette formation. Ainsi, si vous rencontrez une quelconque difficulté nous vous remercions de contacter directement, Isabelle BOZEC : 06.70.10.44.74 / i.bozec@venetis.fr

DOCUMENTS CONTRACTUELS FOURNIS :

Toutes les actions de formation dispensées par VENETIS font l'objet d'une convention de formation signée des deux parties.
Tout document contractuel est accompagné du parcours de l'action de formation, de la convention détaillée et du règlement intérieur de la formation.

ENGAGEMENT QUALITÉ :

VENETIS satisfait aux exigences du Décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle et le certificat QUALIOPI.
Vous trouverez sur notre site les pièces téléchargeables, le règlement intérieur et certificat QUALIOPI.

DES SOLUTIONS DE FINANCEMENT DE LA FORMATION :

Différents dispositifs de financement sont accessibles en fonction de votre financeur public. L'équipe Vénétis Formation est à votre disposition pour vous accompagner dans le choix de vos formations et la gestion de vos démarches administratives.

Contactez-nous :
Isabelle BOZEC : i.bozec@venetis.fr - 06 70 10 44 74
Rachel JEHANNO: r.jehanno@venetis.fr -07 88 64 94 97

Identifiez votre OPCO en visitant le site France compétences : " Quel est mon-opco ? "

POUR ALLER PLUS LOIN : NOS FORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Adapter votre management à l'arrivée de l'IA dans les équipes

Découvrez comment l'IA transforme le management et faites-en un véritable allié au quotidien.

Adapter votre communication avec l'ennéagramme

Eveillez les ambitions, accompagnez les évolutions.

et bien d'autres encore....

Des formations dans un cadre propice au partage, aux échanges et à l'expérimentation






ASSOCIATION VENETIS – 6 Rue Henri Becquerel – CP 73 – P.I.B.S – 56038 VANNES CEDEX - Tél : 02.97.54.64.70
Siret 41067874200025 – www.venetis.fr – gle@venetis.fr - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53561017556 auprès du préfet de région de BRETAGNE. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat - Certificat QUALIOPI N°262107 – MAJ 10.2026

www.venetis.fr